

Quels avantages me procure l'adhésion à l'ERS par le biais de la SCT?

Si vous devenez membre de l'European Respiratory Society (ERS) par le biais de la SCT, vous profiterez de la gamme complète des avantages de l'adhésion, incluant l'accès illimité aux publications de l'ERS, à ses webdiffusions, au contenu scientifique ainsi qu'aux rabais pour des conférences et événements, moyennant la cotisation annuelle réduite : 35 \$.

Cependant, les membres qui se joignent à l'ERS via ce partenariat ne reçoivent pas d'exemplaires imprimés de ses publications. Pour recevoir les exemplaires imprimés, il faut s'affilier à l'ERS comme membre par voie directe et payer la cotisation annuelle au prix régulier.

Si je suis déjà membre de l'ERS, dois-je annuler mon adhésion actuelle?

Non. Votre information d'adhésion sera mise à jour automatiquement – mais vous aurez quand même à payer la cotisation jumelée ERS-SCT. Si votre adhésion actuelle est encore valide pour plus de six mois, l'ERS vous fera un remboursement sous forme de bon de réduction utilisable lors de l'inscription à des événements éducatifs ou scientifiques, de l'achat de produits de notre librairie, ou de remboursement en comptant lors du congrès annuel de l'ERS.

Si je suis déjà membre de l'ERS ou en ai déjà été membre, faudra-t-il que j'obtienne de nouveaux détails de connexion pour l'accès à des documents de l'ERS?

Non. Vos informations actuelles de connexion ne changeront pas.

Dois-je payer cette nouvelle adhésion?

Cela varie selon que vous êtes déjà membre de l'ERS ou non. Si vous êtes déjà membre de l'ERS, votre dossier de membre sera automatiquement mis à jour par l'ERS et vous recevrez un remboursement pour le paiement excédentaire de votre adhésion sous forme de bon de réduction utilisable pour les diverses activités de l'ERS. Vous aurez à payer la cotisation de 35 \$ par année, par la suite.

Si vous n'êtes pas déjà membre de l'ERS, les frais d'adhésion sont les suivants :

- Membre de moins de 65 ans : 35 \$ par année
- Membre de 65 ans et plus : **adhésion annuelle gratuite**

Si je deviens membre de l'ERS par l'entremise de la SCT ou si je renouvelle mon adhésion par celle-ci, puis-je quand même recevoir des exemplaires imprimés des revues?

Non. En passant par votre société nationale ou régionale pour devenir membre de l'ERS ou y renouveler votre adhésion, vous n'aurez accès qu'à la version en ligne des publications de l'ERS, y compris ses revues. Cependant, vous avez la possibilité de continuer de recevoir vos exemplaires imprimés des revues en refusant l'option de l'adhésion jumelée à votre société nationale/régionale qui inclut l'adhésion à l'ERS – et de vous affilier à l'ERS directement. Dans ce cas, les catégories de l'adhésion ordinaire à l'ERS s'appliqueront pour déterminer le montant de votre cotisation annuelle.

Comment mon adhésion actuelle à la SCT changera-t-elle?

Vous aurez accès aux avantages de l'adhésion à l'ERS en plus des avantages inchangés de votre adhésion à la SCT. Cependant, notez qu'en devenant membre de l'ERS (ou en y renouvelant votre adhésion) par le biais de la SCT, vous aurez accès exclusivement en ligne aux publications de l'ERS, y compris ses revues. **Pour continuer de recevoir des exemplaires imprimés des revues, vous devez vous affilier à l'ERS ou y renouveler votre adhésion de façon directe.** Dans ce cas, les catégories de l'adhésion ordinaire à l'ERS s'appliqueront pour déterminer le montant de votre cotisation annuelle.

Comment puis-je me joindre à une assemblée ou à un groupe de travail de l'ERS?

Les assemblées et groupes, qui se spécialisent dans des domaines spécifiques de la médecine respiratoire,

établissent les ordres du jour scientifiques et éducatifs de toutes les activités de l'ERS. Celle-ci compte onze assemblées, qui sont elles-mêmes divisées en groupes auxquels des membres peuvent décider de s'affilier.

La sélection est effectuée lors de votre première connexion à [My ERS](#).

Vous avez le loisir de vous joindre à trois groupes qui vous intéressent : le premier est celui de votre affiliation; vos deuxième et troisième choix d'affiliations visent à recevoir des envois et des circulaires concernant les sujets en question. Le droit de vote ne peut être exercé qu'en lien avec le premier choix d'affiliation. Pour plus de détails sur votre adhésion à l'ERS ainsi que les activités de celle-ci, prière de consulter www.ersnet.org.

Est-il obligatoire, en devenant membre de l'ERS, de se joindre à une de ses assemblées?

Ce n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé afin que vous profitiez pleinement de votre adhésion et participiez aux activités scientifiques et éducatives de l'ERS. En vous joignant à des assemblées et groupes de travail de l'ERS, vous faites partie de son centre névralgique – en votant pour de nouveaux leaders, en contribuant à des activités clés comme le développement du programme du congrès et la création de groupes thématiques, et en étant parmi les premières personnes à entendre parler de nouvelles occasions et d'événements à venir dans votre domaine d'intérêt professionnel.

Puis-je modifier ma sélection des assemblées et groupes de travail auxquels je souhaite prendre part?

Oui, vous pouvez modifier votre sélection par le [portail My ERS](#) à tout moment.

Comment puis-je mettre à jour mes coordonnées et vérifier l'état de mon adhésion?

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées et vérifier l'état de votre dossier, au besoin, par le [portail My ERS](#). Autrement, si vous avez des problèmes dans l'utilisation de ce système, vous pouvez communiquer avec l'équipe de l'adhésion à l'ERS par courriel à members@ersnet.org.

J'ai moins de 35 ans et je suis membre Argent de l'ERS. Dois-je quand même payer pour l'adhésion jumelée?

L'ERS a éliminé sa catégorie des membres Argent de moins de 35 ans, dans le cadre de l'entente ratifiée. Les membres actuels de l'ERS qui ont moins de 35 ans peuvent attendre l'expiration de leur adhésion, avant de renouveler celle-ci par le biais de la SCT. Les nouveaux membres de moins de 35 ans auront à payer le plein montant de la cotisation ERS-SCT.

Je n'ai pas d'adresse de courriel. Puis-je quand même profiter de cette adhésion jumelée?

Pour profiter pleinement des avantages que le forfait d'adhésion jumelée procure, il faut avoir une adresse de courriel fonctionnelle. Nous vous incitons par conséquent à ouvrir un compte de courriel afin de tirer plein profit des avantages des membres de l'ERS.

Je ne suis pas membre de la Société canadienne de thoracologie. Puis-je quand même être membre de l'ERS?

Vous pouvez devenir membre de l'ERS en faisant directement votre demande à celle-ci comme auparavant. Toutefois, si vous êtes admissible, vous devrez devenir membre d'une société nationale/régionale, dans votre pays de résidence, si vous souhaitez profiter du rabais sur les frais d'adhésion à l'ERS. Veuillez noter qu'en décidant de ne pas vous joindre à une société nationale/régionale, les catégories de l'adhésion régulière à l'ERS s'appliqueront pour déterminer le montant de votre cotisation annuelle. Pour devenir membre de l'ERS ou y renouveler votre adhésion comme membre, de manière directe, prière de passer par le processus de demande en ligne, via votre [compte My ERS](#).

Comment puis-je renouveler mon adhésion à l'ERS en tant que membre direct?

Pour devenir membre de l'ERS ou y renouveler votre adhésion comme membre, de manière directe, prière de passer par le processus de demande en ligne, via votre [compte My ERS](#).

Catégorie	Cotisation
Gold [Or]	
Gold [Or]	170 EUR/année
Gold Dual [Or jumelé]*(adhésion jumelée avec ATS/APSR/SCT/EAACI/ESTS/ISAM)	145 EUR/année

Gold online [Or en ligne] – pays à PIB entre 10 000 \$ US et 20 000 \$ US	85 EUR/année
Gold online [Or en ligne] – pays à PIB <10 000 \$ US USD	50 EUR/année
<u>Gold Senior [Or sénior] (plus de 68 ans)</u>	70 EUR/année
Argent	
Scientifist [chercheur]	70 EUR/année
Allied Health Professional [autre professionnel de la santé]	70 EUR/année
Under 35 [moins de 35 ans]	GRATUIT

Je suis membre de la société nationale/régionale, mais je ne désire pas être membre de l'ERS. Puis-je me soustraire à l'adhésion jumelée?

Oui. L'adhésion à l'ERS en vertu de cette entente est strictement volontaire.

Avec qui puis-je communiquer pour plus d'information concernant ce nouveau programme?

Vous pouvez communiquer avec Katherine Strong, adjointe à la direction de la Société canadienne de thoracologie, ou avec les Services aux membres de l'ERS, pour plus d'information ou de l'assistance.

- Société canadienne de thoracologie : ctsinfo@lung.ca / Katherine Strong, au 613-569-6411 (poste 267)
- Services aux membres de l'ERS : members@ersnet.org